

# 44es Foulées de Malakoff 2019

## COMITÉ D'ORGANISATION

Les Foulées sont organisées par la section athlétisme de l'USM Malakoff.  
Elles font partie du trophée départemental des courses hors stade 2019.

## PARTICIPATION

Les Foulées sont ouvertes aux athlètes nés en 2003 et avant.

L'inscription ne pourra être prise en compte que si au bulletin d'inscription est joint :

- pour les coureurs licenciés à la FFA ou à une autre fédération sportive agréée, une photocopie de leur licence en cours de validité.
- pour les coureurs non licenciés, un certificat médical (ou sa photocopie) de non contre-indication à la pratique course à pied en compétition datant de moins d'un an.

## MOYENS D'ACCÈS

Métro : ligne 13, station «Malakoff - Plateau de Vanves»

Train : depuis Montparnasse, gare « Vanves-Malakoff »

Voiture : périphérique, sortie « Porte Brancion » puis direction Malakoff centre-ville.

## PARCOURS

Départs et arrivées : 20 avenue Jules Ferry, 92240 Malakoff.

5 km : 1 boucle

10 km : 2 boucles

Sécurité assurée par la police nationale, la garde urbaine de Malakoff et des commissaires de course.

Le parcours n'est pas adapté aux athlètes handisports.

- Sas Préférentiel : 37 mn hommes et 44 mn femmes. Fournir un justificatif de la performance daté de 2018.
- Meneurs d'allure : 40, 45, 50, 55 et 60 minutes.

## INSCRIPTIONS

inscription par internet sur [www.topchrono.biz](http://www.topchrono.biz) ou

retourner le bulletin d'inscription au plus tard pour le 31/01/2019 à :

Top Chrono - bureau C et D

186 allée Antoine Petit 45160 Olivet

Droit d'engagement pour les deux courses :

5 euros pour les inscrits à l'édition de février 2018 et 12 € pour les autres jusqu'au 31

décembre 2018, 15 € du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 6 février 2019 pour tout le monde, 18 € sur place le jour de la course dans la limite des dossards disponibles.

ATTENTION : Limitation à 1500 participants

Heures limites des inscriptions sur place : 13 h 30 pour le 5 km

et 14 h 30 pour le 10 km dans la limite des dossards disponibles.

## RENSEIGNEMENTS USMM

tél : 01 47 46 77 01

<http://www.usmm.fr> - [usmm.athletisme@laposte.net](mailto:usmm.athletisme@laposte.net)

## DOSSARDS

A retirer le vendredi 8 février de 17 h à 20 h et le jour de la course, à partir de 11 h, dans le gymnase Lénine,  
20 avenue Jules Ferry - 92240 Malakoff

## COMMODITÉS

Vestiaire, douches et consigne au stade Lénine.

## SERVICE MÉDICAL

Une antenne médicale sera assurée pendant la course.

## RÉCOMPENSES

Un maillot technique à tous les participants.

5 km : trophée aux premiers (H & F) classement scratch.

Bons d'achat au premier masculin et à la première féminine.

10 km : trophée aux trois premiers de chaque catégorie : cadet, junior, espoir, senior, master 1, master 2, master 3, master 4 (Hommes et Femmes).

Bons d'achat aux 3 premiers masculins et 3 premières féminines.

Des lots seront tirés au sort après la course du 10 km.

## CHALLENGE

Le challenge Roger Teste, du nom du créateur de l'épreuve en 1975, récompensera, sur le 10 km, la première équipe masculine (4 coureurs) et la première équipe féminine (3 coureurs).

## DROIT A L'IMAGE

Tout participant autorise les organisateurs des 44es Foulées de Malakoff à utiliser les images prises à l'occasion de la course et sur lesquelles il pourrait apparaître.

## RÉSULTATS

Chronométrage par puce électronique en dossard.

Les résultats seront disponibles sur [www.usmm.fr](http://www.usmm.fr) et sur [www.topchrono.biz](http://www.topchrono.biz)

Records de l'épreuve du 10 km

### Masculin

• Tura Kumbi BECHERE

Ethiopie 29'42" en 2014

### Féminin

• Negasa CHALTU

AAR 33'18" en 2017

Une prime de 300 euros, offerte par l'Office des Sports de Malakoff, sera attribuée si un de ces records est battu.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident, provoqué par une déficience physique immédiate ou future, d'un concurrent, ainsi que pour tout vol pouvant survenir avant, pendant et après la course.

Par la signature du bulletin d'engagement, tout participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses

#### ANNULATION

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.

Téléchargez le bulletin d'inscription :

<https://www.usmm.fr/docs/Foules2019/Bulletin%20d%27%27inscription%202019.doc.pdf>